



# JE M'INSCRIS

## POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

**Mois de la collecte :** ..... (cf calendrier de collecte au verso)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :**  
.....

**Téléphone (obligatoire) :**  
.....

**Liste et nombre précis des encombrants acceptés pour la collecte** .....  
.....  
.....

Feuille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets au **05.55.71.78.74** ou à envoyer à [service-dechets@pol-cdc.fr](mailto:service-dechets@pol-cdc.fr)

Minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.

Seuls les déchets inscrits et faisant partie des déchets acceptés seront collectés.

Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public, en limite de propriété, la veille du jour de la collecte à partir de 19h.

### DÉCHETS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE

Déchets ménagers trop grand, trop lourd qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

- literie : sommier, matelas
- le gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...
- meubles : buffet, canapé, tables, armoires,
- chauffe-eau de petite taille

### DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE HORS COLLECTE

déchets ci-dessus :

- déchets liquides y compris récipients vides : peintures, huiles, hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...
- déchets provenant de travaux publics ou particuliers : déblais, gravats, plâtre et Placoplatre, rail/barre/tuyaux métalliques ou plastiques, tuile, tôle de bardage, cadre de fenêtres, porte, planche, carrelage, revêtement mural et de sols, câble et protection électriques, équipements sanitaires (WC baignoire, évier, bac à douche), clôture (grillage et piquet), ...
- bois de chauffage ou de charpente
- déchets verts
- déchets destinés à la collecte en apport volontaire : cartons/emballages, papiers, verre
- déchets ménagers de petites tailles : petit électro-ménager (téléviseur, chaîne hi-fi, lecteur CD/DVD, four micro-onde, aspirateur, cafetière...) équipement informatique, ampoule/néon, balai, chaise, vélo, arrosoir, jouet, couvert et ustensile de cuisine, textile, couette, bidon, cageot, téléphone, pot de fleur, outils de jardinage et de bricolage...

### DÉCHETS REFUSÉS

- déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels et agriculteurs)
- déchets non ménagers et/ou toxiques : équipement automobile, pneus, bouteilles de gaz, amiante, ...